

Brochure n° 3114

Convention collective nationale

**IDCC : 959. – LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE
EXTRAHOSPITALIERS**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 23 AOÛT 2016
DE LA CFTC SANTÉ SOCIAUX À L'ACCORD
RELATIF AU PARITARISME ET AUX AVENANTS

NOR : ASET1650930M
IDCC : 959

*Fédération CFTC santé sociaux
34, quai de la Loire
75019 Paris*

Paris, le 23 août 2016.

Monsieur le président,

Par le présent courrier, la fédération santé sociaux vous fait part de sa volonté d'adhérer à :

- l'accord sur le paritarisme de la convention collective des laboratoires de biologie médicale du 3 octobre 2005 ;
- l'avenant du 2 décembre 2009 ;
- l'avenant du 3 juin 2013.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général.